



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zaire

Question au Gouvernement n° 2307

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Andre Fanton.

M. Andre Fanton. Monsieur le secretaire d'Etat a l'action humanitaire, vous rentrez du Zaire. Le constat que vous y avez fait est terrifiant. La guerre civile menace aujourd'hui l'unite de ce pays. Des dizaines de milliers de Zairois, qui fuient l'Est de leur pays, ajoutes aux dizaines de milliers de refugies epuises par des mois d'errance sont menaces de mort.

A l'evidence, un nouveau genocide se prepare dans la region des Grands Lacs. Les organisations de l'ONU ou les organisations non gouvernementales semblent avoir disparu de toute la region. Les diplomates semblent impuissants a arreter les combats et a mettre en oeuvre les interventions humanitaires qui s'imposent de toute urgence.

Monsieur le secretaire d'Etat, peut-on esperer que, au-dela des rivalites des grandes puissances, une force multinationale susceptible de mettre un terme aux combats soit mise en place dans les meilleurs delais ?

Ma deuxieme question concerne l'Union europeenne. Le temps n'est-il pas venu pour elle de demontrer son existence et sa capacite d'agir...

M. Pierre Mazeaud. Tres bien !

M. Andre Fanton. ... en intervenant de facon massive pour sauver des hommes, des femmes et des enfants qui, sans cette aide, sont appeles a disparaitre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le depute, vous avez raison, la situation dans l'Est du Zaire est dramatique. J'ai visite hier le camp d'Ubundu ou etaient deja arrivees 35 000 personnes et ou d'autres etaient attendues. Selon les chiffres qui m'ont ete communiquees ce matin, 70 000 refugies fuient des massacres possibles. Les temoignages sont tres troublants et convergent. De meme, j'ai vu des personnes deplacees dans la ville de Kisangani, des ressortissants zairois, qui vivent dans des conditions pitoyables. Mais, a cause des conditions de securite, je n'ai vu a leurs cotes ni les organisations non gouvernementales ni les grandes agences de l'ONU.

C'est vrai, pour etre efficace, pour apporter des secours reels et constants, il faut mettre en place une force multilaterale.

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. C'est pourquoi la France soutient, comme elle l'a fait depuis le debut de la crise, l'envoi d'une force multilaterale de securisation destinee a faire parvenir les secours humanitaires. C'est, je crois, la seule solution. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Andre Fanton.

M. Andre Fanton. Monsieur le secretaire d'Etat a l'action humanitaire, vous rentrez du Zaire. Le constat que vous

y avez fait est terrifiant. La guerre civile menace aujourd'hui l'unité de ce pays. Des dizaines de milliers de Zairois, qui fuient l'Est de leur pays, ajoutés aux dizaines de milliers de réfugiés épuisés par des mois d'errance sont menacés de mort.

À l'évidence, un nouveau génocide se prépare dans la région des Grands Lacs. Les organisations de l'ONU ou les organisations non gouvernementales semblent avoir disparu de toute la région. Les diplomates semblent impuissants à arrêter les combats et à mettre en œuvre les interventions humanitaires qui s'imposent de toute urgence.

Monsieur le secrétaire d'État, peut-on espérer que, au-delà des rivalités des grandes puissances, une force multinationale susceptible de mettre un terme aux combats soit mise en place dans les meilleurs délais ?

Ma deuxième question concerne l'Union européenne. Le temps n'est-il pas venu pour elle de démontrer son existence et sa capacité d'agir...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. André Fanton. ... en intervenant de façon massive pour sauver des hommes, des femmes et des enfants qui, sans cette aide, sont appelés à disparaître ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, vous avez raison, la situation dans l'Est du Zaïre est dramatique. J'ai visité hier le camp d'Ubundu où étaient déjà arrivées 35 000 personnes et où d'autres étaient attendues. Selon les chiffres qui m'ont été communiqués ce matin, 70 000 réfugiés fuient des massacres possibles. Les témoignages sont très troublants et convergent. De même, j'ai vu des personnes déplacées dans la ville de Kisangani, des ressortissants zairois, qui vivent dans des conditions pitoyables. Mais, à cause des conditions de sécurité, je n'ai vu à leurs côtés ni les organisations non gouvernementales ni les grandes agences de l'ONU.

C'est vrai, pour être efficace, pour apporter des secours réels et constants, il faut mettre en place une force multilatérale.

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. le secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence. C'est pourquoi la France soutient, comme elle l'a fait depuis le début de la crise, l'envoi d'une force multilatérale de sécurisation destinée à faire parvenir les secours humanitaires. C'est, je crois, la seule solution. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2307

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1798

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1798

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997